



STAS Inc.

Évaluation de l'entreprise en matière de travail forcé et de travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

Mai 2025

Table des matières

Introduction	2
Structure, activités et chaîne d’approvisionnement	2
Politiques et diligence raisonnable	3
Identification et gestion des risques	5
Activités de mitigation des risques de travail forcé et de travail des enfants.....	6
Attestation	8

Introduction

En tant qu'entreprise responsable, STAS Inc. reconnaît l'importance de respecter et de promouvoir les lois et les normes en vigueur, tant au niveau provincial que fédéral. STAS est déjà engagé à respecter les législations québécoise et canadienne en matière de droit du travail, de sécurité, et d'autres domaines réglementaires. Cet engagement fait partie intégrante de la culture d'entreprise de STAS Inc. et de sa responsabilité envers ses employés, ses clients et ses partenaires.

Dans les sections suivantes de ce rapport, nous mettrons en évidence les actions concrètes et les projets en cours qui témoignent de l'engagement de STAS Inc. envers le développement social et économique du Saguenay–Lac-Saint-Jean, du Québec et du Canada tout en respectant les lois et les réglementations en vigueur.

Structure, activités et chaîne d'approvisionnement

Pour l'exercice financier se terminant le 30 avril 2025, STAS Inc. répond à la définition d'entité et aux critères définis par la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la Loi).

STAS Inc. possède un établissement au Canada et y exerce des activités dans l'ingénierie, la fabrication et la commercialisation d'équipements¹ spécialisés.

Structure

STAS Inc. est l'entité faisant l'objet du présent rapport (Numéro d'entreprise du Québec : 1172752843). STAS Inc. a son siège social dans la municipalité de Chicoutimi dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean au Québec. Le présent rapport couvre l'exercice financier 2024-2025 du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025.

STAS Inc. est une société constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, L.R.C. (1985), c. C-44. STAS n'est pas cotée en bourse.

STAS est dirigée par le président Louis Bouchard, accompagné de son équipe de direction composée de directeur général, directeurs, directeurs principaux et vice-présidents.

Activités

STAS Inc. exerce des activités dans le secteur de l'ingénierie, du développement, de la fabrication et de la commercialisation d'équipements spécialisés pour l'industrie mondiale de l'aluminium au Canada. Les exportations d'équipement faites par STAS Inc. comptent pour environ 80 % de son chiffre d'affaires. Ces exportations sont faites dans plus de 40 pays à travers le monde.

Ces équipements sont inclus dans les catégories suivantes :

¹ Les termes équipement, produits, biens et marchandises sont utilisés comme synonyme.

- | | |
|-----------------------------------|--|
| ➤ Traitement du métal et fonderie | ➤ Carbone/scellement des anodes |
| ➤ Atelier des creusets | ➤ Rhéocastérisation SEED (<i>SEED Rheocasting</i>) |
| ➤ Électrolyse | ➤ Produits complémentaires personnalisés |

Chaîne d'approvisionnement

STAS Inc. se procure des biens et services auprès de 571 fournisseurs en provenance d'une vingtaine de pays. De ces fournisseurs, 446 sont présents au Canada et 136 sont des fournisseurs internationaux. La majorité des achats, soit 96 % du volume d'achat, sont faits dans neuf pays, soit le Canada, les Pays-bas, les États-Unis, le Japon, la Pologne, la Belgique, l'Australie, la France, le Bahreïn

Politiques et diligence raisonnable

Politiques et documentation actuelles

STAS Inc. dispose de politiques et documentation pertinentes en lien avec la loi S-211 :

Politiques et documentation	Description	Soutien à la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants
Manuel de l'employé	Le manuel de l'employé vise à fournir aux employés de STAS un guide pour assurer de bonnes conditions de travail. Il décrit entre autres les éléments liés à la civilité, aux horaires de travail, à la rémunération, aux congés, aux avantages sociaux et aux formations.	En fournissant des directives claires sur les droits des employés et les normes de travail, le manuel de l'employé établit un cadre de travail et d'éthique pour l'organisation. En sensibilisant les employés à leurs droits et en encourageant la transparence et la responsabilisation au sein de STAS, le manuel contribue à prévenir les pratiques illégales et à protéger les travailleurs.
Politique de prévention de la violence et du harcèlement en milieu de travail	Cette politique a pour objectif d'établir un cadre de surveillance concernant la violence et le harcèlement en milieu professionnel. Elle comprend des définitions, des exemples et un processus à suivre en lien avec ces problématiques. Il existe également un formulaire d'enquête et d'analyse pour aider les employés dans leur processus de plainte.	En fournissant une politique claire en matière de harcèlement, STAS Inc. soutient la création d'un environnement de travail sécuritaire et respectueux pour tous ses employés.

Politiques et documentation	Description	Soutien à la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants
Politique d'éthique de travail	<p>Cette politique de STAS Inc. est axée sur l'éthique professionnelle. Elle encourage une conduite morale et éthique dans toutes les sphères d'activités.</p> <p>Elle vise entre autres à promouvoir un environnement de travail qui protège l'intégrité physique et psychologique des employés, à établir des normes d'éthique et anticorruption, et à fournir un cadre de référence pour intervenir en cas de non-respect de la politique.</p> <p>STAS requiert son respect par ses employés, mais aussi par ses tiers (fournisseurs, sous-traitants, partenaires).</p>	<p>En fournissant une politique d'éthique de travail, STAS Inc. crée un cadre moral positif au sein de l'organisation. En élargissant le champ d'application non seulement aux employés, mais aussi aux tiers tels que les fournisseurs, les sous-traitants et les partenaires, STAS Inc. aspire à promouvoir un environnement de travail sain à travers l'ensemble de son écosystème, en plus de ses activités internes.</p>
Spécifications générales d'achat	<p>Ces spécifications visent à encadrer les achats de STAS Inc. de manière contractuelle pour s'assurer de la saine performance de leur commande. Elle inclut entre autres des éléments spécifiques liés aux prix, aux normes de qualité, à la livraison, à l'expédition ainsi qu'à la conformité.</p>	<p>En fournissant des spécifications générales d'achats, notamment avec l'inclusion d'une section liée à la conformité, STAS Inc. fait référence de manière indirecte à la loi S-211, car les spécifications peuvent se résumer ainsi : le fournisseur s'engage à fournir des produits conformes aux lois et règlements en vigueur dans le lieu d'utilisation, et doit fournir à STAS tous les documents nécessaires pour prouver cette conformité.</p>

Diligence raisonnable

Outre les politiques et la documentation présentés précédemment, STAS Inc. réalise le suivi du taux de participation aux formations sur les politiques de ressources humaines par ses employés afin de garantir que tant les nouveaux que les anciens employés ont bien reçu toutes les informations pertinentes concernant ces politiques et documentations.

De surcroît, STAS Inc. précise plusieurs spécifications techniques générales pour différentes catégories de sous-traitants : (1) fabrication mécanosoudée et usinage, (2) fabrication des pièces de fonderie, (3) pièces en graphite, (4) système de chauffage au gaz pour machine de fonderie, (5) produits réfractaires. Ces spécifications permettent de s'assurer de la performance globale des fournisseurs en termes de qualité de marchandise. La plupart des catégories intègrent un audit de surveillance et de vérification par STAS Inc. Cet audit peut se concrétiser par une visite sur site avant et pendant les travaux chez le sous-traitant

pour s'assurer de la bonne production au niveau de la qualité des commandes. Bien que ces audits n'aient jamais permis d'évaluer la conformité des fournisseurs à la Loi S-211, ils pourraient permettre à STAS Inc. d'identifier les risques émergents de la chaîne d'approvisionnement et de sensibiliser les fournisseurs au travail forcé et au travail des enfants, le cas échéant.

Identification et gestion des risques

Identification des risques

Les risques sont identifiés et évalués selon deux critères :

1. Industrie : L'industrie dans laquelle opère l'entité qui doit déposer un rapport est-elle jugée à risque en ce qui a trait au travail forcé et au travail des enfants?
2. Marchandise :
 - a. Le pays duquel provient la marchandise acquise par l'entité qui doit déposer un rapport est-il jugé à risque en ce qui a trait au travail forcé et au travail des enfants?
 - b. La marchandise acquise par l'entité qui doit déposer un rapport est-elle jugée à risque en ce qui a trait au travail forcé et au travail des enfants?

L'évaluation des risques utilise deux indices distincts pour conclure sur les risques inhérents de travail forcé et de travail des enfants liés aux industries, aux biens et aux pays : (1) l'indice mondial de l'esclavage de *Walk Free* (industrie et pays) et (2) la liste des biens produits par le travail des enfants ou le travail forcé du département du Travail des États-Unis (marchandise) [*US Department of Labor's List of Goods Produced by Child Labour or Forced Labour*].

Ainsi, une évaluation des risques liés à l'industrie, aux marchandises (incluant les matériaux de fabrication du bien) achetées par STAS inc. et aux pays auprès desquels les biens ont été acquis a été réalisée en lien avec la Loi S-211.

Afin de faire cette évaluation, STAS Inc. a évalué les groupes de produits représentant au moins 1 % du total des dépenses d'approvisionnement pour l'exercice 2025. Toute catégorie de produits représentant moins de 1 % du total des achats est considérée comme non significative pour cette évaluation et exclue de l'analyse.

Industrie

En tant que fabricant, STAS Inc. conçoit et met sur le marché les machines assemblées à partir de pièces préfabriquées par le sous-traitant, opérant dans une industrie considérée à risque par le rapport *Global Estimates of Modern Slavery, Forced Labour and Forced Marriage*.

Pays

Si STAS Inc. sait que certains de ses fournisseurs canadiens achètent des produits en provenance de pays étrangers, STAS Inc. ne connaît pas l'étendue de ces achats. STAS Inc. sait également qu'elle achète des produits finis fabriqués à partir de matériaux multiples, et que chaque matériau peut présenter un profil de risque différent en ce qui concerne la chaîne d'approvisionnement.

Parmi les pays dans lesquels STAS Inc. se fournit et représentant plus de 1 % se trouvent l’Australie, Bahreïn, la Belgique, le Canada, les États-Unis, la France, le Japon, le Pays-Bas, et la Pologne. Tous ces pays sont considérés comme des pays à faible risque de travail forcé et de travail des enfants.

Marchandises achetées

STAS Inc. propose plusieurs équipements qui sont en partie achetés auprès de divers fournisseurs. STAS Inc. n’achète pas directement tous ces matériaux. Par exemple, un interrupteur acheté par STAS Inc. contient du caoutchouc. Par conséquent, STAS Inc. a identifié les risques liés à certains des matériaux utilisés dans la production de produits finis que l’entité achète et utilise dans la fabrication de ses équipements.

Parmi les 40 groupes de produits achetés, les matériaux présentant un risque inhérent modéré à élevé de travail forcé et de travail des enfants sont les suivants :

-
- | | |
|----------------------|--------------------------|
| • Acier | • Cuivre |
| • Fer | • Minerai de Cobalt |
| • Caoutchouc | • Minerai de Tantale |
| • Articles en laiton | • Produits électroniques |
| • Zinc | |
-

D’autres matériaux, tels que le graphite, ont été identifiés dans les biens achetés par STAS Inc., mais ne figurent pas dans les indices mentionnés plus haut. Ces matériaux présentent donc un faible risque de travail forcé et de travail des enfants.

Activités de mitigation des risques de travail forcé et de travail des enfants

Gestion des fournisseurs

Afin de réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement, STAS Inc. va mettre en place les mécanismes suivants pour l’intégration et le contrôle des fournisseurs :

1. Intégration des fournisseurs :
 - a. STAS Inc. envisage d’incorporer, dans ses spécifications générales d’achat, un paragraphe mentionnant l’obligation du fournisseur de respecter les normes internationales du travail de l’Organisation internationale du travail (OIT) en matière de travail forcé et de travail des enfants.
 - b. STAS Inc. envisage de distribuer à ses nouveaux fournisseurs importants un formulaire d’auto-évaluation de leurs pratiques en matière de travail forcé et de travail des enfants.
2. Contrôle des fournisseurs, audits ponctuels : actuellement, les fournisseurs peuvent faire l’objet d’un audit ponctuel qui évalue leurs performances globales. Bien que cet audit n’intègre pas les aspects liés à cette loi, STAS Inc. envisage d’évaluer l’engagement d’un fournisseur à contrer le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans leurs opérations et chaînes d’approvisionnement

respectives, soit par l'envoi du formulaire d'auto-évaluation mentionné plus haut, soit par l'ajout de vérification sur site des pratiques en matière de travail des enfants et de travail forcé.

Formation de sensibilisation (mise à jour 2025)

STAS Inc. n'a pas mis en place de formation spécifique concernant le travail forcé ou le travail des enfants. Toutefois, STAS Inc. demande à ses employés de suivre une formation en lien avec la politique d'éthique. Elle encourage aussi une conduite morale et éthique dans toutes les sphères d'activités.

En 2024, STAS Inc. avait identifié une opportunité d'améliorer la formation interne en incorporant une section spécifique à la Loi S-211 dans notre politique d'éthique au travail.

En 2025, cette initiative a été concrétisée par l'ajout d'une section dédiée à la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans la politique d'éthique au travail. Cette mise à jour vise à sensibiliser tous les employés aux risques présents dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, à leurs droits, et aux obligations légales de STAS Inc.

Mesures correctrices pour contrer le travail forcé et le travail des enfants, ainsi qu'atténuer la perte de revenus des familles vulnérables

En date du 30 avril 2025, STAS Inc. n'a pas identifié ou détecté, et n'a aucune raison de suspecter des cas de travail forcé ou de travail des enfants au sein de ses opérations ou de celles de ses fournisseurs directs. Par conséquent, aucune mesure correctrice n'a été requise au cours de l'exercice 2024, que ce soit à l'égard du travail forcé ou du travail des enfants, ou à l'égard de tout cas entraînant une perte de revenus pour des familles vulnérables.

Processus d'auto-évaluation en lien avec le travail forcé et le travail des enfants

STAS Inc. a réalisé les actions suivantes pour prévenir et réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants :

1. Réalisation d'une auto-évaluation interne des risques de travail forcé et/ou de travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'organisation. STAS Inc. a identifié dans le présent rapport les biens et les pays de la chaîne d'approvisionnement qui présentent des risques inhérents de travail forcé et/ou de travail des enfants.
2. Mise en œuvre de politiques et documentation qui créent une culture dans laquelle les employés se sentent en sécurité et contribuent à prévenir les pratiques illégales et à protéger les travailleurs.
3. Des mesures d'intégration et de contrôle liées aux activités de mitigation des risques ont été envisagées afin de réduire le risque de travail forcé et/ou de travail des enfants au sein de la chaîne d'approvisionnement. En date de la rédaction du présent rapport, STAS Inc. n'a pas encore intégré de clauses contractuelles spécifiques ni mis en œuvre de processus formalisé de contrôle supplémentaire à cet effet. Toutefois, l'entreprise maintient son intention d'inclure, dans une phase ultérieure, des dispositions relatives au respect des normes internationales du travail dans ses accords contractuels avec les fournisseurs. Cette orientation stratégique demeure inscrite parmi les axes d'amélioration identifiés dans le cadre de notre plan de conformité à la Loi S-211.

Attestation

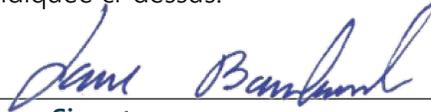
Conformément aux exigences de la Loi S-211, et en particulier à la section 11 de celle-ci, je certifie avoir examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entité ou les entités mentionnées ci-dessus. Selon mes connaissances, et ayant fait preuve de diligence raisonnable, je certifie que les informations contenues dans le rapport sont vraies, précises et complètes à tous égards essentiels aux fins de la loi, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.

Bouchard, Louis

Nom, prénom

Président

Titre



Signature

29-05-2025

Date

Je suis autorisé à engager la société STAS Inc., et ce rapport couvre l'exercice financier 2024-2025 et s'applique à STAS Inc. ainsi qu'à toutes les entités considérées comme des entités déclarantes au sens de la loi et à toutes les filiales contrôlées par STAS Inc., le cas échéant.